

Paris, le 20 décembre 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mayotte : l'urgence d'associer les maires et d'autoriser le déploiement des secours

Depuis le début de la catastrophe, l'AMF est en contact permanent avec l'Association des maires de Mayotte ainsi qu'avec les maires mahorais malgré des difficultés de communication, pour assurer un soutien aux élus, le suivi de la situation sur place et le recensement des besoins.

Elle a lancé un vaste appel aux dons auprès des communes et intercommunalités à l'échelle nationale à destination de nos partenaires sur place, la Protection civile et la Croix-Rouge. Les collectivités ont déjà apporté des promesses de dons pour une estimation de plus d'un million d'euros. Cette aide est essentielle pour financer les besoins urgents, l'apport d'eau, de denrées alimentaires, de matériel de secours.

Le Président de l'AMF, David Lisnard, a échangé avec le ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, qui a accueilli favorablement la mobilisation des communes.

Depuis une semaine, l'Etat, dont c'est le rôle, travaille à répondre à la crise que traverse Mayotte, notamment pour rétablir les communications et assurer la sécurité sur place. De leur côté, les maires sont extrêmement sollicités par la population qui est en réelle détresse. Ils ne peuvent répondre seuls à cette charge et doivent être mieux associés aux décisions et aux opérations portées par l'Etat. Ils souhaitent que les services de l'Etat les associent de toute urgence au pilotage des opérations dans leurs communes.

La création d'une cellule de crise entre les maires et le conseil départemental, réunie quotidiennement, témoigne de ce besoin de coopération plus forte entre l'Etat et ses partenaires.

L'AMF exprime aussi sa plus grande inquiétude concernant l'incapacité des associations de sécurité civile d'acheminer ses personnels et son matériel sur place, faute d'autorisation. Les services de l'Etat doivent permettre aux personnels des associations agréées de protection civile d'arriver au plus vite sur les lieux, dans toutes les communes, pour prévenir toute dégradation humanitaire de la situation.

Par ailleurs, l'AMF et les maires de Mayotte en particulier ainsi que le conseil départemental doivent être pleinement associés à l'élaboration de la loi sur Mayotte annoncée par le Président de la République.

Le soutien apporté à la reconstruction de Mayotte devrait se faire par la création d'un établissement public chargé de cette mission, qui permette d'associer toutes les parties prenantes à la reconstruction notamment les communes, de recevoir des dons, de gagner en agilité comme ce fut le cas avec Notre-Dame de Paris et les Jeux Olympiques, et surtout d'inscrire ce soutien dans la durée.

Les Mahorais ont tout perdu et les communes de Mayotte ont plus que jamais besoin d'être parties prenantes de l'action publique dans son ensemble.

David LISNARD
Président de l'AMF

Madi MADI SOUF
Président de l'Association
des maires de Mayotte